Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260421-DEL2026_53-DE

COMMUNE DE LANGUEUX

Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 21 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI, Sylvie GUIGNARD (excusée pour les rapports n°2026-39 à 2026-43, pouvoir donné à Karine MACE), Angélique STEUNOU, Francia JAFFRAIN, Noëlle LAUNAY, Karine MACE, Mélanie FRELAUT, Melody LESSIGNY, Laura BLEVIN, Valérie TRAISSAC, Lydie LETEXIER Messieurs Richard HAAS, Guillaume HAMON, Jean-Yves HINAULT, Cécil MOUTON, Danick PICHOT, Yannick CHAPELAIN, Sébastien BOUL, Erwan MOISAN, Mathieu CHARLES, César LUCAS, Philippe BOUCHARD, Yann HAMON, Julien BALADI
Absents excusés	Madame Maryline NIVET (pouvoir donné à Laura BLEVIN), Maéva VENIN (pouvoir donné à Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI), Amandine HARNAY (donne pouvoir à Valérie TRAISSAC), Monsieur Eric TOULGOAT (donne pouvoir à Jean-Yves HINAULT)
Absent	Monsieur Régis BEELDENS
Secrétaire de séance	Madame Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2026-53 **RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – RUES DE LA POSTE ET DE LA LANDELLE**

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves HINAULT – Adjoint aux Travaux, aux Espaces Verts, à l'Environnement

Des installations d'éclairage public situées rue de la Poste et rue de la Landelle présentent un état de vétusté avancé (mâts rouillés et lanternes défectueuses). La rénovation de ces mâts et de ces lanternes est nécessaire.
Le projet présenté par le SDE des Côtes d'Armor s'effectue pour un montant estimatif de 15 085,44 € TTC *(coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maitrise d'ingénierie)*.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au SDE, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019, d'un montant de **9 079,20 €**.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260421-DEL2026_53-DE

Ces opérations comprennent la réalisation de plans d'ensemble, la détection des réseaux, la réalisation de consuels, ou des rapports de contrôle électrique.

La participation financière de la Ville, sur la base du montant estimatif du SDE, se porte à **11 925 €.**

En conséquence, **je vous propose** :

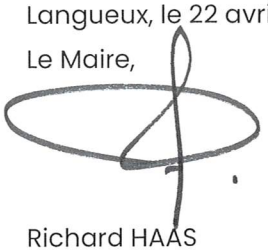
- ⇨ d'approuver le projet d'intégration d'éclairage public de lotissements privés dans le patrimoine d'éclairage public pour un montant de **11 925 € TTC**.

- ⇨ d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante, ainsi que tous documents se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Langueux, le 22 avril 2026

Le Maire,



Richard HAAS



La Secrétaire de séance,

Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI